

18 décembre 2017

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 8 février 2017 de M^{mes} et MM. Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, Marie-Pierre Theubet, Sami Gashi, Patricia Richard, Simon Gaberell, Simon Brandt et Souheil Sayegh: «Accélérons la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs».

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Le présent objet a été renvoyé à la commission des sports par le Conseil municipal lors de la séance du 27 septembre 2017. Il a été étudié le 23 novembre 2017 conjointement à l'étude du 13^e PFI 2018-2029 sous la présidence de M. Pierre de Bocard. Les notes de séance ont été rédigées par M. Jorge Gajardo, que nous remercions de son travail.

Rappel de la motion

Considérant que:

- les investissements dans le domaine du sport représentent un pourcentage très réduit au plan financier d'investissement (entre 2 et 4% depuis au moins dix ans);
- le dernier centre sportif inauguré est le centre sportif de la Queue-d'Arve en 1993;
- le récent état des lieux mené sur les 24 centres sportifs de la Ville de Genève a montré un parc d'infrastructures vieillissantes et une occupation à saturation, alors que de nouveaux besoins sont émis par la population et les clubs;
- l'évolution démographique prévoit au moins 20 000 personnes (habitat-emploi) en ville de Genève à l'horizon 2030;
- dans les salles multisports les besoins des clubs sont couverts, mais elles sont à saturation avec peu de potentiel d'optimisation et l'offre de manifestations ne peut pas être augmentée;
- actuellement le manque d'une grande salle dédiée aux manifestations diminue l'offre d'entraînement;
- en matière de piscines, les besoins des clubs sont couverts, mais pas ceux des nageurs libres;
- on estime qu'il manque aujourd'hui 900 m² de bassins, et par rapport à la norme de l'Office fédéral du sport (OFSP) ainsi qu'aux autres cantons suisses, on compte peu de surface de natation extérieure par usager;

- les patinoires actuelles fonctionnent à saturation. D’après la norme OFSPO (une patinoire pour 25 000 habitants), il manque six patinoires (à pondérer avec les stations de ski, les patinoires saisonnières, etc.);
- le Genève-Servette Hockey Club a besoin d’un équipement adapté aux exigences LNA / modèle économique du club;
- pour les terrains extérieurs, l’offre de terrains naturels est occupée à quasi-saturation, soit treize heures par semaine alors que, selon la norme OFSPO, douze à dix-huit heures sont préconisées. Par contre, les terrains synthétiques sont sous-utilisés, notamment faute de vestiaires suffisants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l’horizon 2030;
- de refléter dans le treizième plan financier d’investissement (2018-2029) et suivants la mise en œuvre prévue de cette planification,
- de poursuivre ses discussions et sa collaboration avec les autres villes et communes genevoises afin de trouver des moyens de financement partagés permettant le développement de l’offre en matière de politique sportive.

Séance du 23 novembre 2017

Audition de M. Sami Kanaan, magistrat chargé du département de la culture et du sport (DCS), de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du DCS, et de M^{me} Sybille Bonvin, directrice du Service des sports

Note de la rapporteuse: les questions posées par les commissaires sont relatées dans le rapport D-39 A.

Il est à noter que, de manière générale, cette motion est partie du constat que la Ville de Genève avait eu tendance ces dernières années à privilégier la restauration des infrastructures culturelles au détriment des installations sportives. Tout au long de l’examen des projets listés au 13^e plan financier d’investissement (PFI), il a été mis l’accent sur la nécessité de ne plus renvoyer les objets mentionnés dans les invites de la motion M-1272 aux calendes grecques mais d’établir une stratégie concrète de réalisation, en particulier en développant les partenariats (intercommunaux, intercités, privés/publics, etc.). Il s’agit principalement de grands travaux de construction qui nécessitent de grands moyens, tout en ne négligeant pas de nombreuses infrastructures existantes qui ont un besoin urgent de restauration.

Après discussion, il est apparu judicieux de condenser les invites de la motion M-1272 en un amendement général, selon le texte ci-dessous, et de le proposer comme recommandation à l’objet D-39.

Amendement général

Il est demandé au Conseil administratif «d'accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs, moyennant des contacts avec les communes, l'Association des communes genevoises et d'autres partenaires potentiel-le-s».

Mis aux voix, cet amendement général est accepté à l'unanimité et proposé au titre de recommandation à l'objet D-39.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs, moyennant des contacts avec les communes, l'Association des communes genevoises et d'autres partenaires potentiel-le-s.